

Migration et asile



La politique commune de l'UE en matière de migration et d'asile aide l'Europe à relever les défis migratoires de manière efficace.

Plus de 3,2 millions de demandeurs d'asile ont demandé une protection internationale dans l'UE depuis 2015, dont un grand nombre ont fui la guerre et la terreur en Syrie et dans d'autres pays agités par des troubles.

Ce que fait l'Union européenne

L'UE a élaboré une **politique commune en matière de migration et d'asile** pour gérer les nombreux défis engendrés par la migration dans l'Union, y compris pour les personnes qui demandent une protection internationale. Cette politique comprend les actions suivantes visant à faire face à la crise.

L'Union européenne a consacré plus de 10 milliards d'euros à la gestion de la crise des réfugiés, en finançant des projets destinés à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents des réfugiés arrivant sur les côtes européennes. Elle fournit également une aide humanitaire aux réfugiés et aux migrants dans les pays tiers et soutient les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière.

Sur la base d'une proposition de la Commission européenne, les États membres ont accepté d'accueillir des demandeurs d'asile en les transférant de Grèce et d'Italie vers d'autres pays de l'UE. L'Union européenne veut également créer des voies sûres et légales pour les demandeurs d'asile souhaitant

entrer dans l'UE. Un programme de réinstallation volontaire accepté par les États membres prévoit le transfert de 22 500 personnes se trouvant à l'extérieur de l'Union vers un État membre. L'UE s'emploie à accroître le taux de retour dans leur pays d'origine des migrants irréguliers sans droit de séjour dans l'Union.

L'UE et la Turquie ont décidé en mars 2016 que les migrants irréguliers et les demandeurs d'asile débarquant sur des îles grecques en provenance de Turquie pourraient être renvoyés dans ce pays. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie au départ

des îles grecques après une traversée irrégulière, l'UE accepte un Syrien se trouvant en Turquie qui n'a pas cherché à faire la traversée de manière irrégulière. Cela a entraîné une diminution importante des arrivées irrégulières dans les îles grecques. L'UE a débouqué 3 milliards d'euros pour répondre aux besoins des réfugiés accueillis en Turquie.

Plus de 620 000 vies ont été sauvées dans la mer Égée et en Méditerranée depuis 2015 grâce aux opérations de sauvetage italiennes et grecques et au travail de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, établie en 2016.



La Commission a proposé une réforme en profondeur de la législation en vigueur en matière d'asile en fonction des besoins actuels et futurs. Le principe de base restera le même: les personnes doivent demander l'asile dans le premier État membre d'entrée, à moins qu'elles n'aient de la famille ailleurs, mais chaque fois qu'un État membre est débordé, la solidarité doit s'exprimer et les responsabilités doivent être partagées équitablement au sein de l'UE.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/migration-and-asylum_fr

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-93758-3	doi:10.2775/14104	NA-04-18-790-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-93744-6	doi:10.2775/59796	NA-04-18-790-FR-N